

MARCOLES

B
U
L
L
E
T
I
N



MUNICIPAL

Décembre 2004

Le Mot du Maire

Une année s'achève... une année commence...

Encore une année qui s'achève ... Une bonne année ? une mauvaise année ? chacun de nous apportera la réponse, selon les évènements qui auront marqué, pour lui, 2004.

Pour notre assemblée municipale, une année de transition, comme on dit. Après les nombreuses et importantes réalisations de l'année précédente (aménagements de la Paro, construction de la supérette par la communauté de communes, aménagement du lotissement, restauration du chœur de l'église, travaux de voirie communale, renforcement du réseau d'eau...) nous avons voulu « lever le pied ».

D'abord par soucis de respecter les possibilités financières de la commune. En effet, le temps d'encaisser les subventions, de récupérer la TVA, la trésorerie de la commune est mise à rude épreuve lorsque les investissements importants sont rapprochés et, nous réaffirmons notre volonté de respecter nos possibilités financières et ne recourir à l'emprunt que si l'on n'altère pas la capacité pour la commune de financer les investissements futurs.

Ensuite pour se donner aussi le temps d'ajuster notre projet en fonction des besoins mais aussi des incertitudes liées à l'évolution des aides extérieures indispensables.

Aussi, avons nous limité nos réalisations à l'aménagement de la grange Suc – qui vient de débiter-, à la rénovation de la salle de la mairie -en cours d'achèvement-, à la réalisation de l'éclairage public des hameaux –il reste encore quelques lampes à poser-, à l'aménagement d'un chemin rural à Teulade- les travaux débiteront dans quelques jours- et aux gros travaux d'entretien de notre voirie communale.

Et bientôt une nouvelle année qui commence...

Notre action sera marquée par la réalisation de la nouvelle station d'épuration du bourg, la poursuite de la réflexion sur le réseau de chaleur à énergie bois (voir articles plus loin), la construction à la Capelle d'ateliers municipaux et d'un local pour les chasseurs, la suite du programme de rénovation de l'intérieur de l'église, des aménagements des abords de la mairie et la réfection des carriérons et les incontournables travaux sur la voirie communale.. et peut-être d'autres actions que définira l'assemblée communale en fonction des opportunités et des disponibilités budgétaires.

Nous en sommes à la moitié de notre mandat municipal... Je crois pouvoir dire que votre conseil municipal œuvre avec détermination à faire vivre notre commune, à exploiter ses atouts, à utiliser au mieux ses capacités, à accompagner les projets de ceux qui le sollicitent, à répondre aux missions qui sont les siennes pour le mieux-être des marcolésiens... Quand nous voyons remonter les effectifs de notre école communale, quand nous regardons construire les nouvelles maisons, quand nous accueillons de nouvelles familles, quand nous constatons le dynamisme et la persévérance de nos associations, quand nous apprécions le regard qui est porté de l'extérieur sur notre commune... alors nous croyons encore que malgré les difficultés de l'heure, il y a encore un avenir à MARCOLES !

Je voudrais ici remercier tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre apportent leur concours à l'objectif commun avec une mention particulière pour tous les conseillers municipaux pour leur contribution et leur assiduité et notamment à l'équipe des adjoints pour leur disponibilité et l'excellent climat qui préside à notre travail.

Christian MONTIN

La station d'épuration

Depuis plusieurs années maintenant, c'était devenu une nécessité absolue. La station d'épuration du bourg, installée au milieu des années 60 dans la parcelle du « Pradal » à la Capelle, n'épurait plus grand chose. Les eaux du ruisseau du Bel, avaient régulièrement une qualité sanitaire catastrophique et parfois même leur aspect trahissait très lisiblement les pollutions qui traversaient les fosses de décantation sans y rester et s'y épurer.

Dès le début de ce mandat, nous avons lancé les démarches nécessaires à sa réhabilitation. Démarches visant à obtenir les autorisations et les financements et à définir le procédé le mieux adapté compte tenu du contexte du projet.

Les premières études de sol notamment montrèrent que la médiocre qualité de ceux-ci, constitués essentiellement de matériaux divers accumulés étaient peu porteurs et ne permettaient pas d'installer n'importe quel système de traitement et l'on nous conseilla rapidement un système dit à « bio-disques » qui répondait aux contraintes du site et à nos besoins de traitement.

Les procédés tels que le lagunage étaient exclus du fait de la nature des sols mais aussi des surfaces importantes nécessaires. Et nous avons décidé d'éviter les techniques ayant recours à des systèmes électro-mécaniques importants, sources de frais de fonctionnement non-négligeables.

Restait à explorer de plus près une technique qui se développe fortement aujourd'hui pour les communes de taille modeste et constituée de filtres à sables plantés de roseaux et dont le principe de fonctionnement est décrit par le schéma ci-dessous.

Cette technique présente plusieurs avantages tels que un coût d'investissement très compétitif et de fonctionnement très réduits, une capacité épuratoire efficace, une insertion paysagère acceptable, l'absence d'odeur, des boues rapidement minéralisées et peu coûteuses en traitement (épandage tous les 10 ans environ)...

A ce jour nous en sommes donc à faire un appel d'offres aux entreprises en retenant les deux procédés qui semblent les mieux adaptés à nos attentes, à nos besoins et à nos contraintes à savoir les bio-disques et les filtres plantés.

Une autre difficulté mise en évidence par l'étude résidait dans le faible débit d'étiage du ruisseau qui devait recevoir les rejets de la station, et ceci d'autant plus que ce débit avait été mesuré durant l'été 2003. De ce fait, la M.I.S.E, organisme compétent en matière d'autorisation de création de tels équipements, préconisait que les rejets soient conduits par une canalisation jusqu'à la Rance ! Ceux qui connaissent les lieux comprendront vite l'impossibilité d'une telle réalisation.

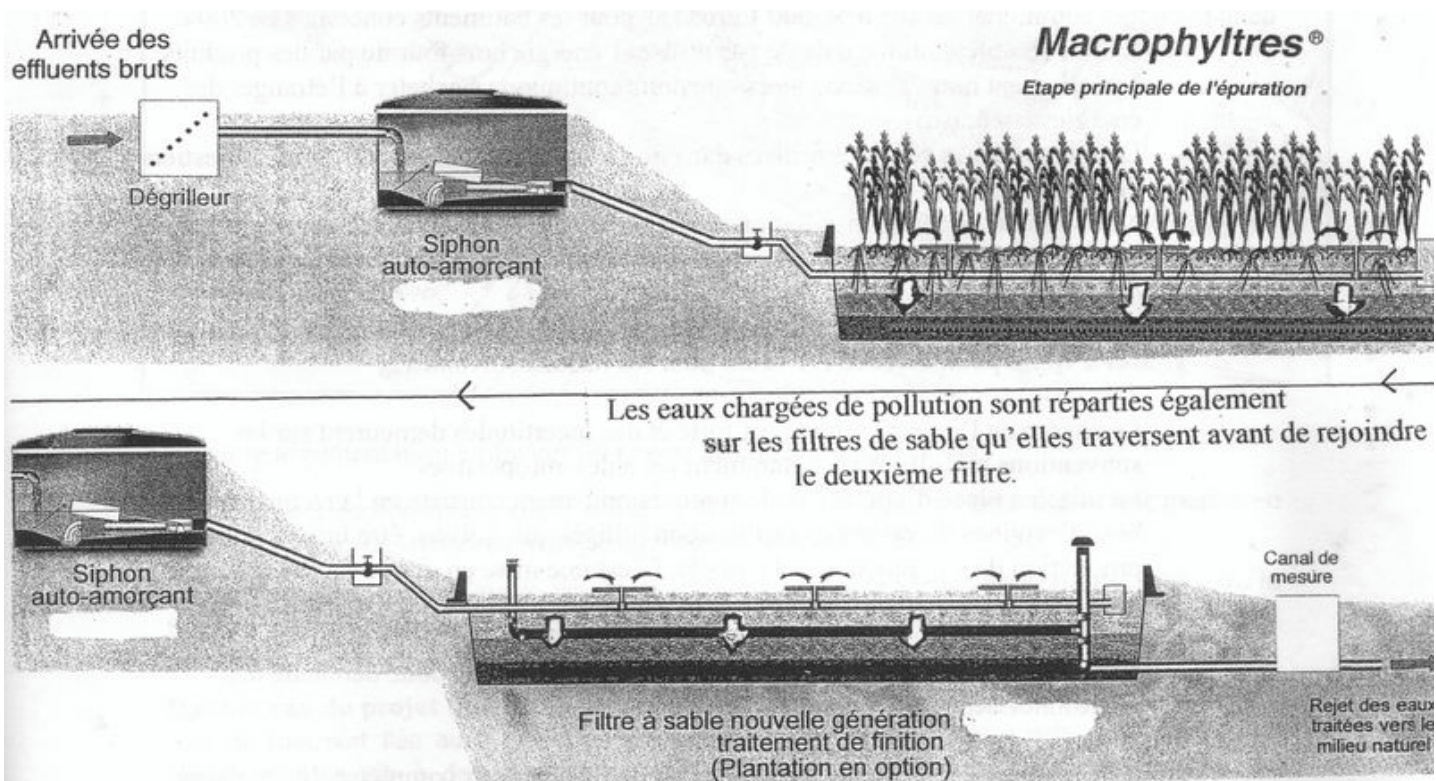
Ainsi la situation était bloquée jusqu'à ce qu'une révision des chiffres permette d'autoriser enfin les rejets dans le ruisseau sous réserve que soit réglementée et contrôlée l'utilisation de l'eau en aval de la station, notamment pour éviter que cette eau puisse être consommée par les animaux.

Aussi, en concertation avec les propriétaires et les exploitants des parcelles concernées, sommes nous en train de préparer des conventions par lesquelles la commune s'engagera à desservir en eau les parcelles à partir du réseau public, les exploitants s'engageant à ne pas laisser les animaux consommer l'eau du ruisseau.

Restait le problème du financement de l'opération . Le coût est estimé à environ trois cent mille euros. Le conseil général et l'agence de l'eau Adour-Garonne nous apporteront 55% de cette somme et, compte tenu des recettes apportées par les redevances payées par les usagers, la commune peut envisager le financement de la part restante par un emprunt à long terme pour bénéficier des taux d'intérêt actuellement très intéressants.

Voilà donc réunies –ou presque- les conditions pour que –enfin ! – nous puissions mettre fin à une situation difficile à supporter pour de multiples raisons .

Remercions, à l'occasion les riverains pour leur compréhension et leur patience. Nous avons bien conscience des inconvénients qu'ils ont dû supporter et nous espérons que nous allons être en mesure de mettre en œuvre des solutions respectueuses des besoins et des droits de chacun, de la collectivité et des particuliers concernés.



Que deviennent les boues?

Les boues retenues à la surface des filtres sont déshydratées et compostées sur place, grâce à l'action conjuguée des plantes et des bactéries. Ce compost pourra être enlevé avec une mini-pelle après 10-30 ans de fonctionnement (couche de 30 cm) et utilisé directement comme fertilisant agricole.



Le rôle des roseaux

Avec un réseau racinaire très dense et une croissance rapide, les Phragmites permettent :

- d'éviter le colmatage des surfaces filtrantes.
- la fixation des bactéries épuratrices sur les rhizomes.
- l'apport d'oxygène dans le massif.



Un réseau de chaleur à énergie bois

Il s'agit d'installer une grosse chaudière, dans un lieu le plus central possible et avec l'eau chaude qu'elle produira chauffer plusieurs bâtiments qui seront reliés par un réseau de canalisations souterrain et équipés d'un réseau intérieur de type chauffage central classique. La chaudière sera alimentée au bois, sous forme de plaquettes stockées dans un silo et acheminées vers le foyer par une vis sans fin.

Nous avons imaginé pouvoir réaliser un tel équipement pour chauffer nos bâtiments communaux pour plusieurs raisons :

- Le coût actuel et à venir de l'énergie fuel ou électricité constitue une charge lourde dans le budget communal estimé à 56 000 Euros HT pour les bâtiments concernés en 2004.
- Il nous semble dommage de ne pas utiliser l'énergie bois fournie par des produits actuellement non valorisés, alors que nous continuons à acheter à l'étranger des énergies coûteuses .
- De tels systèmes sont très utilisés dans de nombreux départements moins forestiers que le nôtre.
- Nous avons visité des installations et rencontré des utilisateurs très satisfaits par ce procédé... et qui n'envisagent pas de revenir aux énergies classiques.

Cependant, le conseil municipal n'a pas décidé de s'engager immédiatement dans cette voie et a voulu poursuivre sa réflexion pour les raisons suivantes :

- La charge de l'investissement est forte et des incertitudes demeurent sur les subventions mobilisables, notamment les aides européennes.
- La mise en place d'une filière d'approvisionnement consiste en la récupération de bois d'origines diverses aujourd'hui non utilisés qui doivent être broyés pour la production de « plaquettes » et stockés. C'est une mise en œuvre lourde qui serait bien plus rentable si elle était partagée par plusieurs utilisateurs.
- L'étude que nous avons fait réaliser nous a semblée incomplète et ne pas prendre en compte toutes les charges liées à l'opération. Nous avons donc demandé des approfondissements avant de reprendre notre réflexion.

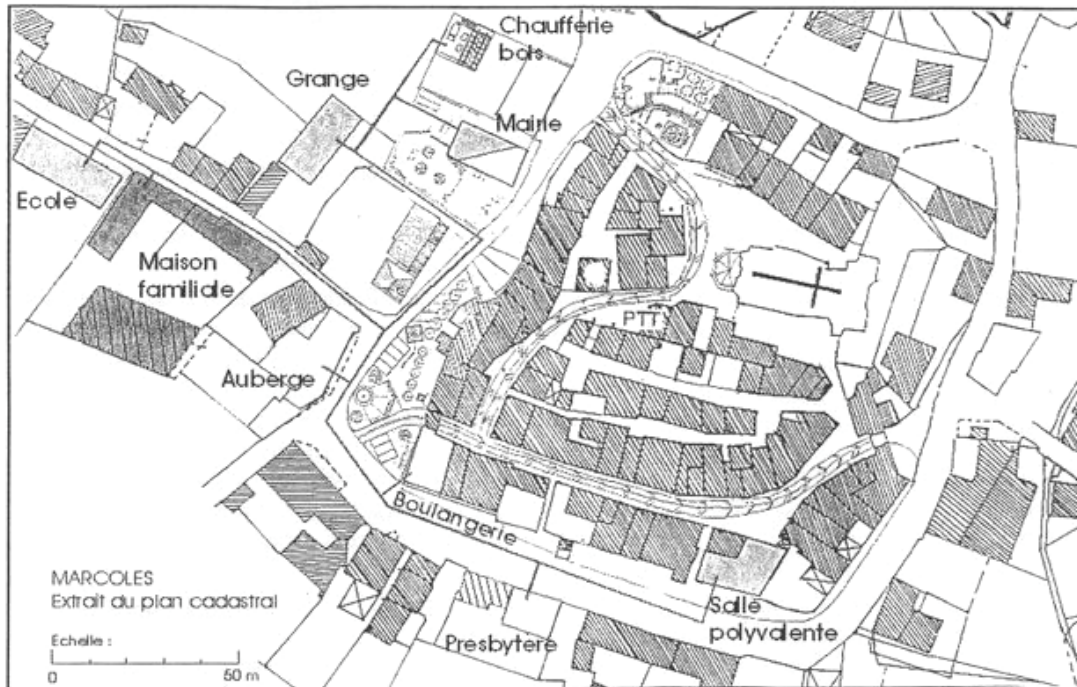
Nous vous proposons ci-dessous quelques éléments de l'étude pour compléter l'information :

Les chiffres clé :

Coût actuel de l'énergie	56 625 Euros HT
Coût total de l'investissement	377 000 euros HT
Montant des subventions espérées (60 %)	226 200 euros HT
Coût à supporter par la commune	150 800 euros HT
Annuité d'un emprunt sur 20 ans à 4,5% correspondant au financement commune	11 593 euros HT
Coût annuel de fonctionnement du réseau de chaleur (énergie et charges de fonctionnement)	30 750 euros HT
Economie réalisée annuellement*	14 282 euros HT

*ne tient pas compte des investissements à réaliser pour équiper la mairie, la maison Chamard, la salle polyvalente d'un réseau intérieur de chauffage central, ni des investissements nécessaires à la mise en place de la filière d'approvisionnement, qui peuvent être financés par l'économie totale attendue, sous réserve de compléments d'étude.

Le plan projeté du réseau de chaleur :



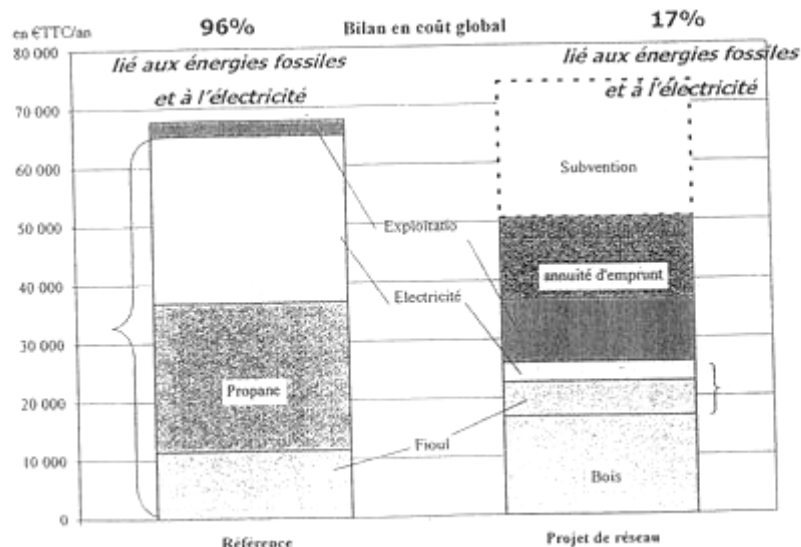
Une autre argumentation en faveur du réseau de chaleur énergie bois

Outre l'intérêt économique à court terme du projet bois-énergie, on peut également mettre en évidence l'impact en termes de maîtrise des charges de chauffage.

On constate effectivement sur le graphe ci-après que, **dans la situation actuelle, 96% de la facture de chauffage est directement liée au contexte des prix de l'énergie** (pétrole et électricité).

Dans le cas du projet bois-énergie, cette part ne représente plus que 25% (y compris la part de transport liée au combustible bois). C'est-à-dire que les trois quarts de la facture de chauffage sont liés à des éléments à variabilité nulle (amortissement d'investissements) ou modérée (main d'œuvre, prix industriels...).

En outre, la part des charges relative à une activité locale (transformation du bois et maintenance des installations) est de 40% pour le projet bois-énergie, et seulement de 10% pour la situation actuelle.



Les aménagements de la Paro : Premiers bilans

Le lotissement :

12 lots ont été aménagés sur la parcelle que nous avons acquise de M. et Mme Montarnal. Ces lots, d'une superficie de 900 à 1200 m² sont vendus au prix de 8,50 euros le m². Ils sont entièrement viabilisés. Les réseaux sont en place, et les revêtements définitifs de chaussée vont être réalisés cette année.

A ce jour, 8 lots sont vendus ou réservés, 2 maisons sont habitées et les deux pavillons HLM seront habités dès le 1^{er} février.

Il reste donc 4 lots disponibles... Chacun peut obtenir les informations qu'il souhaite auprès du secrétariat de la mairie.

Les « Chalets » :

5 pavillons de grand confort ont été mis à disposition des touristes dès l'été 2003. Au cours de l'année 2004, nous avons réalisé 30 semaines de location touristique, que ce soit pendant la période estivale ou le reste de l'année. Pendant l'année scolaire 3 pavillons sont occupés par des étudiants en BTS de la maison familiale.

Ces chalets peuvent aussi être loués pour une ou plusieurs nuits, un week-end... pour héberger de la famille ou des amis que vous recevez...

Nous réfléchissons à mettre en œuvre des procédés plus efficaces de réservation par une labellisation et le recours à une centrale de réservation notamment.

Notre objectif minimum était que les ressources de la location permettent de rembourser l'emprunt que nous avons réalisé pour financer la part qui restait à la charge de la commune sur l'ensemble de l'équipement, piscine et abords compris. C'est chose faite mais nous pensons qu'il est possible de louer plus longtemps par une meilleure communication à laquelle nous travaillons.

Il faut aussi noter que la piscine a permis de développer sensiblement l'attractivité de notre camping, pendant la période estivale.

Nous vous rappelons ci-dessous les tarifs de location des chalets :

A la semaine :

Capacité / Période	Du 19 juin au 10 juillet du 21 août au 18 sept. et autres périodes scolaires	Du 11 juillet au 20 août	Autres périodes
4 personnes	300 €	390 €	220 €
6 personnes	330 €	420 €	250 €

A la nuit (pour la période de septembre à juin uniquement) :

Capacité / Durée du séjour	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits
4 personnes	45 €	85 €	115 €	145 €	175 €
6 personnes	50 €	90 €	125 €	165 €	200 €

A la communauté de communes...

Peu à peu, la communauté de communes s'installe dans le paysage de nos institutions par la concrétisation de projets qui relèvent de ses compétences. Créée au 1^{er} janvier 2000, elle regroupe aujourd'hui 11 des 12 communes du canton de Saint-Mamet et la douzième, Saint-Saury vient de demander son adhésion qui sera effective au 1^{er} janvier 2006.

Depuis cette date, c'est la communauté de communes qui assure un certain nombre de tâches, en lieu et place des communes. Rappelons que ses finances sont assurées par la perception de la taxe professionnelle sur l'ensemble des communes et une dotation globale de fonctionnement que lui attribue l'état (DGF). Toutefois, la communauté reverse aux communes le niveau de taxe professionnelle que celles-ci percevaient au moment de la création de la communauté diminué des sommes correspondant aux charges qui ont été transférées des communes à la communauté. Toutes les créations ou augmentation des taxes professionnelles du territoire vont maintenant alimenter les caisses de la communauté.

Concernant notre commune, rappelons que c'est la communauté de communes qui a créé la supérette dont chacun apprécie aujourd'hui le rôle essentiel qu'elle joue dans le commerce local.

Autre action concrète à Marcolès : ce sont une douzaine de personnes qui fréquentent les ateliers de pratique musicale qui se déroulent le vendredi ou le mercredi, à la salle des fêtes ou au foyer des jeunes, rendant ainsi accessible l'éveil et l'apprentissage musical.

De même, c'est la communauté qui gère la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif ainsi que le transport scolaire vers le collège de St Mamet, c'est elle aussi qui met à disposition des élèves de l'école la piscine du centre MSA de la Châtaigneraie à Maurs.

Au titre des grandes réalisations déjà menées à bien, signalons la rénovation et la gestion de la piste de karting de Pers, la rénovation et la mise à disposition des locaux à l'entreprise SMSI à St Mamet, la création d'une zone d'activité à Cayrols (où les premières installations d'entreprises vont se concrétiser), la réhabilitation de la décharge de Roannes-St Mary, la mise en place d'un Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées..

En ce moment, se déroule la construction d'un gymnase communautaire à St Mamet. Celui-ci sera utilisable par les élèves des écoles, du collège et l'ensemble des associations sportives de la communauté et sera en service pour la rentrée de septembre 2005.

Au titre des projets, citons le début de la construction d'un centre de remise en forme au Rouget pour le mois de février, la réflexion sur un projet de ferme pédagogique à Omps, l'amélioration de l'accueil de la petite enfance, la création d'une bascule communautaire, la mise en œuvre d'un programme de développement des activités culturelles...

Afin de financer l'ensemble de ces actions, la communauté négociera dès le début de 2005, un « contrat de développement territorial » avec le département et la Région, ces collectivités s'engageant à apporter leur concours financier sur les trois années à venir.

La communauté de communes constitue aujourd'hui le lieu privilégié des projets de développement. Par les moyens financiers dont elle peut disposer, par la mise en commun des volontés, par les concours extérieurs qu'elle peut mobiliser, elle doit avoir une action complémentaire à celle des communes. Aux élus des différentes communes de savoir travailler ensemble pour développer une action solidaire et efficace.

Informations diverses...et brèves

Biens de section au Bruel :

Au mois de Janvier dernier, le bulletin municipal vous faisait part de notre espoir de voir régler la situation de la dernière des sections de la commune pour laquelle nous venions de prendre des décisions visant à clarifier la situation. La délibération en question a été l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la part de la succession de Louis Cantournet. Ce recours vise à obtenir la reconnaissance de la propriété par la famille. La situation est donc bloquée en attendant la décision du tribunal Administratif.

Rénovation de la salle du conseil :

Après avoir rénové le secrétariat, il était plus que temps de s'occuper de la salle des mariages dont le revêtement mural partait en lambeaux et qu'il était impossible de chauffer l'hiver. Les travaux se terminent et nous aurons enfin une salle digne de la maison commune : isolation, faux-plafond, éclairage, chauffage, carrelage, modification de l'entrée avec une très belle porte voûtée.. Le maire attend avec impatience les prochains mariés !

La grange Suc :

Un peu de retard pour ce projet sur lequel nous reviendrons. Retard dû à une modification du projet initial et à la recherche de financements complémentaires obtenus par le biais d'une subvention européenne (FEOGA).

Local technique et des chasseurs :

C'est à la zone de La Capelle, à côté de l'atelier Cantournet que nous allons construire les futurs ateliers de nos employés communaux. Le bâtiment abritera aussi un local pour les chasseurs afin de leur permettre de disposer d'un lieu de rendez-vous et d'un local de découpe exigé par les normes sanitaires.

Besoin de logements :

La commune, mais aussi nombre de particuliers ont aménagé, construits ou rénovés des appartements à but locatif. Tous sont occupés et réoccupés rapidement lorsqu'ils se libèrent. Nous envisageons d'autres réalisations communales mais, si vous avez un projet dans ce sens, que ce soit au bourg ou dans un hameau, soyez persuadé que vous trouverez sans difficulté à louer.

Aménagement d'un chemin rural à Teulade :

Faisant suite à l'aliénation d'une partie d'un ancien chemin public consécutivement à la vente de l'enclos Bonheure et grâce à la bonne volonté des propriétaires, nous allons pouvoir aménager un chemin rural qui desservira toute la partie sud du village, en direction de Vielcru. Cet aménagement, comme nous en avons réalisé dans de nombreux hameaux devrait faciliter grandement la circulation dans le secteur.

Les travaux, confiés à l'entreprise Caumon, devront être terminés avant le printemps.

Maison Penou –suite-

Nous avons décidé de mettre en œuvre une procédure dite « de bien vacant et sans maître » afin de ne pas laisser cette maison en l'état d'abandon éternel. La procédure impliquait une décision du Préfet qui semblait difficile à obtenir. Une modification législative récente donne maintenant les clés d'une telle démarche au maire. Nous allons pouvoir obtenir donc très vraisemblablement que cette propriété tombe dans le domaine communal

Signalisation de danger à l'école :

Nous avons opté pour un panneau « Ecole » rehaussé par un feu orange clignotant qui s'éclaire seulement au moment des entrées et sorties des élèves afin d'éviter sa banalisation. Automobilistes, lorsque vous verrez clignoter ce signal, pensez aux petits, levez le pied !

Echanges de terrain Auberge/Maison familiale :

Afin de permettre le meilleur aménagement possible des accès et abords du nouveau bâtiment de la maison familiale, nous avons procédé à un échange de terrain entre l'enclos de l'auberge et celui de la Maison Familiale. Nous avons aussi décidé de classer l'accès le long de la grange de l'hôtel qui était privé jusque là dans la voirie communale pour garantir cet accès à l'établissement d'enseignement.

A propos d'eau potable :

Pas de problème pour l'approvisionnement en eau potable cet été, contrairement au précédent, même si le niveau de nos sources a été et reste faible.

Nous avons réalisé une conduite directe du château d'eau de Mézanes à Striadou qui, compte tenu de la faible différence d'altitude était fort mal approvisionné, notamment lorsque le niveau du château d'eau baissait.

A signaler aussi que nous allons poursuivre et espérons-le accélérer la mise en conformité des périmètres de protection réglementaires de nos sources.

Elagages le long de la voirie communale :

L'élitage des arbres le long des voies communales est de la responsabilité des propriétaires, rappelons-le. Il n'est pas toujours fait aussi régulièrement qu'il le faudrait et certaines cabines de tracteurs et de camions en portent les marques. Certaines remarques et demandes arrivent donc jusqu'à la mairie... Alors, c'est la bonne saison pour élaguer, Pensez-y !

Vœux :

Le conseil municipal souhaite vivement que l'année 2005 nous apporte une meilleure desserte en matière routière comme en téléphonie mobile. Des courriers successifs du président du Conseil Général nous permettent d'espérer... Alors, en cette période de vœux, gageons que des réalisations sont prochaines. La volonté de réaliser existe, elle saura, espérons-le venir à bout des difficultés

Eclairage des hameaux :

Longtemps attendue, cette réalisation est effective depuis le début de l'été et nous espérons qu'elle donne satisfaction. Il reste encore deux ou trois lampes à installer mais il est difficile de mobiliser les équipes de l'entreprise. En cas de mauvais fonctionnement, n'hésitez pas à le signaler à la mairie



La Paroles
Aux
Associations

Talhier d'occitan

Sabetz qu'à Marcolès i a un talher d'occitan (lo parlar d'eichi) ?

Aquelas rencontras se fan cada quinze jorns a la sala de las festas lo dimècres ser a 20 oras 30.

Podetz venir apprendre oa praticar la lenga, parlar, escriure, legir, cantar...

Que siaguessiatz un aprenaire o un especialista de la lenga setz totsés convidatz a nos rejundre.

E maïtses serem, mai nos amusarem !

Per pensenhamen, podetz apelar lo 04 71 62 62 67 ... Adessias !

Les confipotes

La troupe a réalisé sur la précédente saison une tournée qui l'a conduite de Marcolès à Tessières-les-Bouliès, Roannes-St-Mary, Saint-Flour et Calvinet. A ces occasions, nous présentons la pièce « Un Pique-nique en Ville », vaudeville urbain qui semble avoir été apprécié par le public présent à chaque représentation.

Après les soirées plus « cabaret » de Noël et du 15 août, nous avons préparé une nouvelle pièce que nous avons présentée devant une salle bien pleine le soir du 24 décembre à la salle polyvalente. Il y avait aussi des danses, des sketches et beaucoup de bonne humeur !

Cette pièce sera également jouée à Roannes, à Lacapelle-Viescamp et probablement en d'autres lieux non encore définis.

Nous tenons à disposition une plaquette publicitaire avec nos coordonnées pour que les associations qui désirent organiser des soirées puissent nous contacter.

En attendant que le rideau se lève à nouveau, bonne année à tous.

Remarque : Si vous souhaitez rejoindre la troupe, appelez au 04-71-64-76-61 ou au 04-71-64-70-34.



Entente Sportive Vitrac-Marcolès

L'entente sportive Vitrac-Marcolès a engagé cette saison 2 équipes seniors en 1^{ière} et 3^{ème} division du district. A mi-championnat, elles figurent toutes deux à la cinquième place de leur poule.

L'entente apprécie les travaux effectués sur le terrain et les vestiaires. Désormais, le club bénéficie d'installations de qualité qui donnent une bonne image de notre commune et montre l'attachement de la municipalité à soutenir la vie associative dans la cité.

Le club remercie également les annonceurs qui ont contribué à la réalisation du calendrier annuel dont la distribution va se dérouler jusqu'à la mi-janvier. Merci par avance pour l'accueil que vous allez réserver, comme chaque année, à nos équipes.

Cette saison, les jeunes de l'entente ont reçu deux jeux de Maillots offerts par la caisse locale de GROUPAMA qui participe également financièrement à l'achat de survêtements pour l'ensemble des joueurs du club.



Dirigeant et joueurs vous présentent leurs **MEILLEURS VŒUX POUR 2004 !**

Avec les anciens d'AFN

L'assemblée générale a eu lieu cette année le dimanche 1er février et a connu une forte participation. Après une discussion très animée, les adhérents ont rejeté à l'unanimité la date du 5 décembre proposée sans concertation par le gouvernement et ont manifesté leur attachement à celle du 19 mars, date du cessez-le-feu en Algérie, comme seule date acceptable pour la commémoration des combats d'AFN.

Le 19 mars, à 11h 30, avait lieu le dépôt d'un bouquet tricolore à la stèle du souvenir en présence de M. Michel LAFON, conseiller général du canton et de M. Christian MONTIN, maire de Marcolès et Président de la Communauté de Communes. Le comité de St Mamet était représenté par une délégation et un vin d'honneur fut offert par la municipalité.

Le 24 juin, sortie annuelle vers les gorges du Tarn et de la Jonte avec visite de l'Aven Armand et excellent repas « aux Douzes » dans les gorges de la Jonte et retour par Sainte-Enimie et la Canourgue, soupe au fromage à l'arrivée.

Le service aux malades et hospitalisés s'efforce dans la mesure du possible de visiter les camarades hospitalisés en leur apportant un petit colis.

Les 2 et 3 octobre, notre comité était représenté au congrès départemental à Naucelles et Reilhac.

Etat-civil 2005

Naissances :

Lola CAZES le 15 février

Estelle COUDON le 14 Avril

Evan FRETEAU le 02 Juillet

Alexis CROS le 17 Juillet

Lison CRANTELLE le 12 Août

Léa MOMBOISSE le 2 Septembre

Décès :

Julia GRAMOND née REGIS le 13 Novembre

Et à Aurillac où il résidait maintenant de Joseph GINALHAC

Mariage :

Lionel MONTARNAL et Fabienne CROS le 17 Juillet

Bienvenue aux nouveaux Marcolésiens

M. et Mme Damien ARAUJO et leur petit garçon à Blancou

Melle Laurence CASTANIER au faubourg St Martin

M. et Mme François et Bénédicte COLAS et leurs 3 enfants au Moulin de Canhac

Melle Nelly MAS et M.Dimitri ITIE et leur petite fille, rue du Balat

Mme Sylviane LASSERON, Rue des Dames

M. et Mme Sylvestre et Aurélie MENUUEL, aux écoles

M. et Mme Joseph PILUSO au Lotissement de la Paro

M. et Mme Christophe SORIN et leur petite fille, au lotissement du Poux

Melle Fabienne SUC, carrièron del Ven Negre

M. et Mme Jean-Michel TIXIDRE et leurs deux enfants à Blancou

(Peut-être avons-nous oublié quelqu'un .. nos excuses et bienvenue quand même !)